

<b>Intitulé</b>	<b>Conseiller pédagogique généraliste d'une circonscription ASH</b>
<b>Affectation</b>	DSDEN
<b>Secteur d'intervention</b>	Département
<b>Missions</b>	<p><b>Fonction centrale de l'emploi</b> Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN ASH, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN ASH. Il est le partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré nommés sur des postes ASH. Si le conseiller pédagogique a principalement une mission générale d'ordre pédagogique, sa fonction essentielle d'aide et de conseil comporte deux dominantes : la formation et l'animation incluant un travail de médiation et de négociation.</p> <p><b>Missions spécifiques, dans le cadre de l'école inclusive</b> Mission 1 : assister et accompagner les enseignants Mission 2 : formation continue et animations pédagogiques Mission 3 et 5 : participer au pilotage de la circonscription Mission 4 : apporter son soutien aux enseignants se présentant à des examens Mission 6 : participer à des actions de formation Mission 7 : apporter sa contribution aux projets de l'institution</p>
<b>Compétences / expérience / qualification requises</b>	<p><b>Qualification requise</b> Titulaire du CAFIPEMF et titulaire du CAPSAIS ou du CAPA SH ou du CAPPEI.</p> <p><b>Compétences et qualités requises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience de la prise en charge d'élèves en grande difficulté scolaire et handicapés</li> <li>- Connaissance du Système Educatif dont l'ASH</li> <li>- Connaissance des partenariats, des établissements et des divers services dits spécialisés</li> <li>- Sens du contact et du dialogue avec les partenaires, notamment les associations et les administrations</li> <li>- Disponibilité, mobilité</li> </ul>
<b>Quotité</b>	Identique à celle des enseignants qui exercent leur service hors enseignement avec des élèves